



ACTIVITÉS SPORTIVES

COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Lundi 16 Mai 2022

Présents : M. GILLES (Président), M. BARRERA, Mmes GUEGAN, MACARIO

Excusés :

SECTEUR CHAMPIONNAT

D2 :

Le match N° 23817585 : **VENTOUX SUD / ETOILE D'AUBUNE** du 26/05, il manque l'accord de VENTOUX SUD.

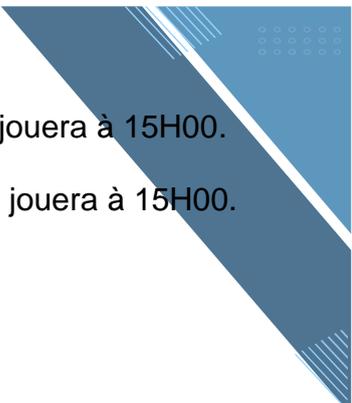
D3 :

En réponse à **ST SATURNIN US** : Nous comprenons les désagréments provoqués par ces matchs à retardement, mais nous sommes contraints d'appliquer la décision de la Ligue.

Le match N° 23817526 : **CARPENTRAS FC 2 / ST SATURNIN US** du 13/02 se jouera le 18/05 à 19H00 à St REMY (Synthétique Petite Crau)

Le match N° 23817607 : **CARPENTRAS FC 2 / DENTELLES** du 22/05 à 13H00 à ST REMY (Synthétique Petite Crau)

D4 :



Le match **N° 24045589** : **GRES D'ORANGE / ST SATURNIN US** du 22/05 se jouera à 15H00.

Le match **N° 24053706** : **SARRIANS COM / LES VALAYANS AS** du 22/05 se jouera à 15H00.